



Syndicat de l'enseignement
de la région de Vaudreuil (CSQ)



RACHAT DE SERVICE RREGOP

DE RETOUR D'UN CONGÉ PARENTAL SUIVANT LE CONGÉ D'ADOPTION

Est-il avantageux de racheter mon congé sans traitement suivant le congé pour adoption ?

Oui. Votre rente de retraite est calculée en fonction notamment du nombre d'années de service au moment où vous prenez votre retraite.

Par conséquent, si vous rachetez votre congé sans traitement en prolongation du congé d'adoption, cela augmente le montant de votre rente de retraite. Il est important que vous sachiez que ce rachat ne permet pas de devancer votre retraite, mais bien d'augmenter le montant de votre rente pour la totalité des années où vous serez à la retraite.

Combien coutent le rachat d'un congé sans traitement suivant un congé pour adoption ?

Il est très important de préciser que le cout du rachat d'un congé sans traitement est calculé sur des bases différentes si Retraite Québec reçoit la demande de rachat **dans les 6 mois** suivant la fin de cette période de congé ou **plus de 6 mois** après la fin de cette période.

- **Si Retraite Québec reçoit votre demande dans les 6 mois suivant la fin de votre congé sans traitement suivant le congé pour adoption,** le cout de votre rachat correspond au montant des cotisations que vous auriez payées si vous aviez été au travail pendant cette période.
- **Si Retraite Québec reçoit votre demande plus de 6 mois après la fin de votre congé sans traitement suivant le congé d'adoption,** le cout de votre rachat est établi en fonction de votre salaire admissible annuel à la date de réception de votre demande. Un pourcentage est appliqué au salaire. Ce pourcentage varie selon votre âge.

De retour au travail : recevez-vous le bon salaire ?

Vous devez aussi vérifier votre échelon salarial à votre retour au travail. Dans la plupart des cas, un.e enseignant.e accumule son ancienneté et son expérience jusqu'à concurrence des 65 premières semaines du congé sans traitement en prolongation du congé d'adoption (clauses 5-13.28 et 6-4.02)¹. Si vous remarquez que votre salaire est le même que lors de votre départ en congé pour adoption, appelez au syndicat.

Pour plus de renseignements ou pour remplir votre demande de rachat, vous pouvez prendre rendez-vous avec Amélie Lapointe en téléphonant au bureau syndical au 450 455-6651 poste 2 ou en lui écrivant à amelie@servaudreuil.net.

¹ Lettre d'entente, conclue entre les représentants du Secrétariat du Conseil du trésor et les représentants du Front commun, entrée en vigueur dès le moment de la signature de celle-ci, soit le 22 novembre 2023.